

## ARRETÉ

### Actant le remplacement d'une élue au sein de la catégorie 4B du Conseil d'administration de l'Université de Lyon

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon », modifié ;
- Vu le décret du 3 novembre 2017 portant nomination (enseignement supérieur agricole) ;
- Vu les listes de candidatures et la proclamation des résultats de l'élection de la catégorie 4B du Conseil d'administration en date du 22 septembre 2017 ;

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Vanessa Louzier, élue au sein de la catégorie 4B (autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés) du Conseil d'administration de l'Université de Lyon, a été nommée Professeur. Sa situation administrative a été modifiée par arrêté ministériel du 15 mars 2018.

**Article 2** : Madame Vanessa Louzier se voit donc remplacée par le suivant de liste, à savoir Monsieur Hervé Goldfarb, pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Lyon, le 23 avril 2018



Khaled Bouabdallah

Président de l'Université de Lyon